

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC DE LA RÉGION OCCITANIE

Communiqué

L'EPLEFPA projette de licencier pour inaptitude physique une agente reconnue en situation de handicap. Les représentant.es des personnels s'y opposent !

La CCPR¹ de la région Occitanie, commission consultative compétente pour les agent.es contractuel.les rémunéré.es sur budget des EPLEFPA, était réunie jeudi 17 juin 2021 pour exprimer un avis sur la décision de licenciement. Un licenciement pour inaptitude physique... Encore un ! Et encore un menaçant une femme, ayant passé les 50 ans, et agente d'entretien !

Les représentant.es des personnels ont déploré la minceur du dossier transmis qui occultait des pans entiers de la situation de la collègue.

En effet, l'employeur n'a pas assuré ses obligations en terme de santé et de sécurité, laissant la santé de l'agente d'entretien employée depuis 2007, se dégrader, sans prendre de mesures de prévention, jusqu'à la mener à l'inaptitude. Ceci malgré les différentes alertes et préconisations de divers services de santé (reconnaissance de maladie professionnelle, avis de la médecine de prévention...). Il n'a pas tenu compte de la reconnaissance de travailleuse en situation de handicap et a refusé d'accompagner l'agente vers une réorientation professionnelle. Enfin, il a fermé toute possibilité de reclassement sur d'autres types d'emploi au sein de l'EPL.

Les représentant.es des personnels, mandaté.es par leurs organisations syndicales : CGT Agri, SNETAP-FSU et SEA-UNSA, ont voté contre ce licenciement tandis que les représentant.es désigné.es par le DRAAF parmi les personnels de Direction ont voté pour... La balle est désormais dans le camp de l'EPLEFPA qui peut décider de donner suite ou pas.

Il est grand temps que le Ministère de l'Agriculture, qui affirme faire de la prévention des Troubles musculo-squelettiques (TMS), de l'intégration des personnes en situation de handicap et de la lutte contre les discriminations, des priorités, dépasse l'affichage et passe à la pratique !

Le 22 juin 2021

1 CCPR : commission consultative paritaire régionale